

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 1ER OCTOBRE 2025**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ADESIONE DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA  
À L'ASSOCIU  
" COTER-NUMÉRIQUE "**

**ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE  
À L'ASSOCIATION  
" COTER-NUMÉRIQUE "**

**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :** Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En 2025, le numérique s'impose comme un levier stratégique pour moderniser les services publics. Les collectivités doivent relever le défi de la transformation digitale pour améliorer l'efficacité administrative, renforcer la transparence et favoriser la participation citoyenne.

L'essor des données territoriales, de l'intelligence artificielle et des plateformes collaboratives redéfinit les modes de gouvernance. Toutefois, cette transition soulève des enjeux cruciaux en matière de cybersécurité, d'inclusion numérique et de formation des agents.

Maîtriser ces défis est essentiel pour garantir un service public innovant, accessible et durable, et représente l'enjeu du Fogliu di Strada SI 2023-2028 de la Collectivité de Corse.

Aussi, l'adhésion à l'association CoTer-Numérique représente une opportunité pour la Collectivité de Corse de partager avec plusieurs centaines de collectivités problématiques, enjeux et solutions liées au numérique et aux systèmes d'information.

Cette adhésion a donc pour but de :

- Bénéficier de l'expérience d'un réseau de DSI, RSI de collectivités;
- Partager les problématiques, les besoins et les solutions ;
- Participer aux groupes de travail et capitaliser sur des supports numériques ;
- Participer au congrès annuel qui rassemble les différents partenaires avec l'organisation d'ateliers techniques, d'échanges autour de thématiques spécifiques aux systèmes d'information ;
- Enrichir son expérience par des échanges entre les adhérents, notamment dans le cadre des missions exercées par la direction du digital et des systèmes d'information.

Il vous est proposé par le présent rapport d'adhérer à l'association CoTer-Numérique, à représenter la Collectivité de Corse au sein de cette association et à s'affranchir de la cotisation annuelle s'élevant à 480 € définie en Conseil d'Administration de l'association.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.